

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*

**L'audience aura lieu le mercredi 6 décembre 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00362 et D08-01-17/B-00363
Propriétaire(s) : La succession de Michele Lorusso
Emplacement : 91 et 93, rue Flora
Quartier : 14 - Somerset
Description officielle : lot 19, plan enr. 30
Zonage : R4S [479]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'obtenir des titres fonciers distincts pour les maisons isolées existantes situées au 91 et 93, rue Flora. Les demandes indiquent que le terrain disjoint et le terrain conservé ont déjà eu des titres fonciers distincts, mais ces derniers ont été fusionnés depuis.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00362	10,08 m	30,26 m	305,5 m ²	1	91, rue Flora
B-00363	10,08 m	30,26 m	305,5 m ²	2	93, rue Flora

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les maisons existantes ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-17/A-00291 et D08-02-17/A-00292) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.